

Section 6.—Établissement des soldats au Canada.*

A la fin de l'année civile 1938 le nombre de propriétés agricoles administrées en vertu du plan d'établissement des soldats est de 19,843, ce qui représente un placement net de \$46,110,222. En vertu de la loi de l'établissement des soldats de 1919, 25,017 colons-soldats ont été établis sur les terres à l'aide de prêts. Au 31 décembre 1938, il y a 9,553 colons-soldats, 5,851 colons ordinaires et 1,667 colons établis en vertu du plan de l'établissement des familles anglaises. Il y a 2,772 fermes dont 2,053 sont louées; 3,808 colons ont remboursé leurs emprunts en entier en espèces; 2,123 propriétés avaient été transférées aux municipalités et aux provinces en vertu de l'article 21A de la loi de l'établissement des soldats.

En vertu du plan d'établissement de 3,000 familles britanniques, 3,346 familles sont venues s'établir au pays. De ces familles, 1,828 avaient abandonné la terre le 31 décembre 1938, et 27 avaient remboursé leurs emprunts ce qui laisse 1,491 familles encore sur leurs fermes. En vertu de l'accord pour l'établissement de familles au Nouveau-Brunswick, 359 familles sont venues s'y établir dont une a remboursé son emprunt, 182 ont abandonné la terre et 176 y sont restées.

Le nombre suivant de colons ont demandé de bénéficier de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers: 2,632 colons-soldats, 1,125 colons ordinaires et 1,318 familles de colons anglaises. De ce nombre 1,048 colons-soldats ont obtenu ces avantages, contractant une dette globale de \$3,873,567 et opérant une réduction de \$1,377,855; 604 colons ordinaires, dette \$2,146,555, réduction \$721,540; 657 familles anglaises, dette \$2,770,240, réduction \$1,235,513.

En vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, le personnel de surveillance du département fait l'évaluation des terres et soumet les demandes des colons (autres que ceux établis en vertu du plan d'établissement des soldats sur les terres). Au 31 décembre 1938, 10,237 évaluations de terres et rapports avaient été faits en Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et les Provinces Maritimes.

Au cours de l'année civile 1938, le personnel de surveillance a fait 284 enquêtes au nom du ministère des Mines et Ressources; 7,067 dans des districts ruraux au sujet de demandes faites en vertu de la loi des allocations aux anciens combattants de 1930; 2,953 pour le compte du ministère des Pensions et de la Santé Nationale et la commission canadienne des pensions au sujet des demandes de secours et des enquêtes spéciales au sujet de cas de pension dans les districts ruraux.

Section 7.—Secrétairerie d'Etat.†

Le département du Secrétaire d'Etat fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaireries d'Etat du Dominion et des provinces. Le Secrétaire d'Etat est le porte-parole officiel du Gouvernement et l'intermédiaire de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance entre ceux-ci étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du grand sceau du Canada et du sceau privé; enfin c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat remplit aussi les fonctions de Registraire fédéral et consigne toutes les proclamations, nominations, chartes, ordonnances, lettres patentes et autres documents revêtus du grand sceau et du sceau privé. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les Chambres de Commerce, sur les com-

* Révisé par F. C. Blair, directeur, établissement des soldats au Canada.

† Révisé par E. H. Coleman, C.R.; LL.D., sous-secrétaire d'Etat, département du Secrétaire d'Etat.